

17 AVR. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20230406-B2023-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

N° B2023-02-03

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 23 mars 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 12 Pouvoirs : 0  
Votants : 12

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES); Gregory BONNET (MONTCEL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN);

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Monsieur Denis BARDEL a été élu secrétaire de séance.

### Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CHARENSAT

Par délibération DC2022-03-04 en date du 24 septembre 2022, le Comité Syndical a approuvé la réalisation d'une opération d'alimentation en eau potable de la commune de Charensat. Le Syndicat de Sioule et Morge a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée, intitulée « Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Charensat » avec une estimation HT de 171 240,50 € HT.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations (40 sur 100 points),
- Valeur technique (60 sur 100 points).

3 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 14 mars 2023 à 12h00 :

- BARBIERO à Désertines (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- BESANCON FRERES SAS à Tralaignes (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

		Montant HT de l'offre	Valeur technique	Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Prix des prestations	Total	Classement final
BARBIERO	Note	148 249,04 €	60	20	20	20	31,8	91,8	1
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	174 309,00 €	43	15	13	15	23,32	66,32	3
BESANCON FRERES SAS	Note	161 645,50 €	38	13	10	15	27,44	65,44	4
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud VARIANTE	Note	123 018,20 €	36	10	11	15	40	76	2

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour un coût de 148 249,04 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où il est exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **DECIDE** de retenir à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT - Saint Eloy les Mines) :
  - l'entreprise BARBIERO (148 249,04 € HT),
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 6 avril 2023.

Le Président,  
Luc CAILLOUX

